

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Le Conseil, à l'unanimité :

ADOPTE le projet d'aménagement piétonnier et sécurisé le long de la RD 952 pour un montant estimé à 248 979 € HT
ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Travaux</i>	209 547	<i>DETR</i>	124 490
<i>MO</i>	31 432	<i>Autofinancement</i>	124 489
<i>Géomètre</i>	5 000		
<i>Mission SPS</i>	3 000		
TOTAL	248 979		248 979

SOLLICITE une subvention de 124 490 € au titre de la DETR, soit 50 % du montant du projet.

DECIDE de modifier l'article 7 du règlement d'assainissement collectif en citant l'entreprise **GERAY (Saint Père sur Loire – Loiret)** en complément de l'entreprise **EXEAU (Bouzy la Forêt – Loiret)** et en remplacement de VAUVELLE (Varenne-Changy – Loiret).

MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal

DECIDE l'affectation des dépenses de l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonie au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

DECIDE d'approuver les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes :

- La suppression de la pièce 2.2 dédiée au règlement graphique ;
- La suppression de la pièce 2.2 règlement graphique au sein du bordereau des pièces ;
- La modification de l'article AUI2 concernant le secteur AUIb à propos de la marge de recul de 35 m depuis l'axe de la RD 952 ;
- La modification du schéma des OAP « Les Ajeaunières » à propos de la marge de recul de 35 m depuis l'axe de la RD 952 sur le secteur AUIb ;
- La modification de la note explicative à hauteur des paragraphes mentionnant la marge de recul de 35 m depuis l'axe de la RD 952 sur le secteur AUIb ;

Afin de tenir compte de l'avis de la Direction Départementale des Territoires du Loiret visant à maintenir la marge de recul de 35 m depuis l'axe de la RD 952 sur le secteur AUIb conformément à l'étude d'entrée de ville.

DECIDE de modifier le loyer mensuel de la Maison de Santé suite au départ de l'orthophoniste.

AURORISE la cession du marché de travaux de restructuration d'un bâtiment existant en boulangerie à l'entreprise **PRO.PHIL BOIS** – 4, les Bonneaux – 89330 SAINT LOUP D'ORDON avec les mêmes garanties financières, techniques et professionnelles que la société MOUFFRON (retenue pour le lot charpente-bois).

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire annonce que le nouvel **arrêt de bus** devrait être en service le 1^{er} février 2021, signale que le **Carré rouge** sera bien présent le 14 janvier à St Aignan ; dans un premier temps ce sera les jeudis de 10 à 12 h et 2 fois par mois jusqu'en mars 2021.